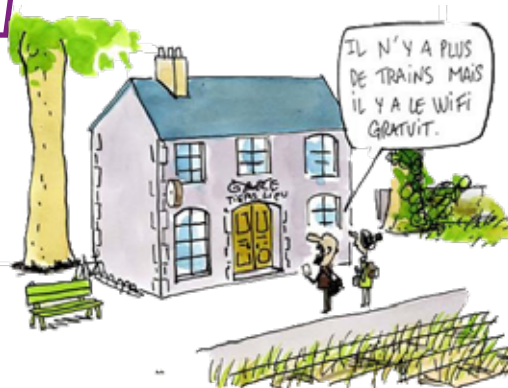


«Négo»

Télétravail

11 mars 2021



3^{ème} séance

Le marathon de la négociation concernant un (éventuel) accord sur le télétravail s'est poursuivi avec une séance qui s'est tenue le 11 mars. Au menu du jour : le rôle des instances et l'impact du télétravail, avec, entre autres, un sujet sensible, l'avenir de l'immobilier.



Rôle des instances

Celles-ci (aujourd'hui CT et CHSCT, demain CSA et formations spécialisées) seront bien évidemment amenées à se saisir de ce sujet (la mise en œuvre du télétravail et son suivi).

Bercy entrevoit une possibilité de négociation également au niveau directionnel et laisse à ce dernier le choix de définir si une négociation au plan local est envisageable ou non.

Sur ce dernier point spécifiquement, **Solidaires Finances** et ses syndicats ne sont pas franchement clients. Si on part dans cette voie-là, à la fin, tout le monde va finir par créer ses règles, son système. Et cela va être un «joyeux» empilement plus ou moins lisible... Par ailleurs, à la lumière de la gestion de la crise sanitaire, nous avons pu voir qu'il y avait des «aventuriers» ou des «inventifs» parmi la hiérarchie locale. Or, ce n'est un secret pour personne que, dans l'encadrement de proximité, il y a de farouches opposants au télétravail. Ces derniers risquent de se saisir de ce potentiel pour appuyer fortement sur le frein, sous des prétextes plus ou moins solides, qui apparaîtront opportunément lors de ces «négociations».

Pour parodier un film un peu ancien, nous serions tentés d'écrire : « Et les instances, b... !?! ». Il existe des cadres établis de dialogue social, qui sont des garants de la représentativité. Ou alors laissons carrément tomber les élections professionnelles, cela nous épargnera à toutes et tous de la peine !

C'est bien joli au premier abord d'en appeler en permanence à la négociation en mode Loi de Transformation de la Fonction Publique. Mais nous ne sommes pas sûrs que les agents soient gagnants à la fin...

Impact du télétravail

➤ Organisation / rôle de l'ANACT

Très vite est apparu ici le fonds spécial (FDAT), qui pourrait être employé à cela ou à des actions de Formation professionnelle. Pour ce qui nous concerne, l'organisation et la Formation professionnelle font partie du fonctionnement habituel du service. Le FDAT doit plutôt être réservé à quelque chose qui relève vraiment de la mise en œuvre spécifique du télétravail. Par ailleurs, il convient de rappeler que cette enveloppe ne s'élève qu'à 3 millions pour l'ensemble du Ministère. La somme sera donc très vite dépensée, raison de plus pour être très «sélectif» dans son usage.

Il a été également question de webinaire pour ces actions. A **Solidaires Finances** nous avons une nette préférence pour le présentiel en la matière.

Une «boîte à outils» et des indicateurs seront également de la partie. Mais, pour l'instant, tout ceci doit encore être précisé.

Une place spécifique est réservée à l'accompagnement des encadrants, ce qui ne fait pas débat en soi. Toutefois, il est évident qu'il ne faut pas que tout ceci procède de décisions imposées, mais plutôt d'un échange collectif.

Une charte pourrait également être élaborée. **Solidaires Finances** n'est pas inconditionnelle de cet outil, qui est souvent assez vide de portée concrète.